

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Puy de Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	45	43

Date de convocation du Comité Syndical
23 septembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège
23 septembre 2022

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 45
Nombre de délégués ayant voté pour : 47
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 2

**SEANCE DU
29 SEPTEMBRE 2022**

Le 29 septembre 2022 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Maison de la Culture et de la Convivialité à La Roche-Noire, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Alain LAGRU est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ETAIENT PRESENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : BAUDRAS Thierry, BOUTET Pierre, CHAUVIN Lionel, CIBERT-GOTON Jean-Claude, DOLAT Gilles, FRACHEBOIS Gaylord, GIANGRECO-BROC Malory, GIRARD Philippe, LANGLAIS Gérard, PELLETIER Sophie, RAYMOND Isabelle, BIONNIER Cédric, SAUSSAC Cyril.

Billom Communauté : DEGOILLE Michel, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, DELAIRE Elisabeth, NERON David.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, TIXIER Dominique, FUENTES Carmen, LE GOUGUEC Franck.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : CANUTO Stéphane, LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, ROUSSELET Joëlle.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : DEVAUX Alexandre, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothée.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, DUCREUX Bernard, DURIF Gilles, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal, MEYNIER Cédric, PEREIRA Joao, GUILMAN Marie-Aimée.

Pouvoirs :

- Mme Andrée ROBERT donne procuration à M. Alain LAGRU (Mond'Arverne Communauté)
- M. David GAYET donne procuration à M. Gilles MAS (CC Plaine Limagne)

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

	<i>A l'ouverture de la séance</i>	<i>A compter de la délibération n°38</i>
Nombre de délégués présents	45	46
Nombre de pouvoirs	2	2
Nombre de suffrages exprimés	47	48

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-33-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

Thème : QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

Dél. 2022-33 : Réélection d'un délégué suppléant auprès du VALTOM

VU l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-28 du 17 septembre 2020 portant élection des délégués auprès du VALOM ;

VU la démission de Mme Amélie LUBIONDO de ses fonctions de Vice-Présidente ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de de pourvoir au remplacement de Mme Amélie LUBIONDO par l'élection d'un nouveau délégué suppléant auprès du VALTOM ;

Le Président propose de procéder à l'élection d'un membre suppléant auprès du VALTOM, en remplacement de Mme Amélie LUBIONDO.

Cette élection donne lieu à un scrutin uninominal à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour, en cas d'égalité des voix l'élection est acquise au plus âgé.

M. Frédéric MARTIN se porte candidat.

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : ÉLIT comme représentants du Syndicat du Bois de l'Aumône pour siéger au VALTOM :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
- M. Bruno CHAMPOUX	- M. Frédéric MARTIN
- M. Guy MAILLARD	- Mme Sophie PELLETIER
- M. Lionel CHAUVIN	- M. Pierre DESMARETS
- M. Stéphane LOBREGAT	- M. Hugues GEORGEON
- Mme Dorothée TRICHARD	- Mme Marie-Pierre BOURDIER
- M. Alain LAGRU	- Mme Joëlle ROUSSELET

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-33-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,



Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20220929-DEL2022-33-DE
Date de télétransmission : 10/10/2022
Date de réception préfecture : 10/10/2022